



SECTION GYM USCH

13, Rue des Ecoles – 33990 HOURTIN Tel/Fax : 05 56 09 17 99
http://www.usch-hourtin.net – mail : usch@wanadoo.fr



AUTO QUESTIONNAIRE DE SANTE

Le certificat médical reste obligatoire et prioritaire pour toute nouvelle inscription, ou s'il n'a pas été présenté depuis 2 ans.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre inscription.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON*

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de chaque adhérent.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

→ Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

→ Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

En conséquence, il appartiendra à l'adhérent d'attester auprès de son association que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

À défaut, le licencié est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

Attention : Pour certaines disciplines qui présentent des risques particuliers pour la santé, le certificat médical restera annuel et l'examen médical sera renforcé en considération des caractéristiques de la discipline. Retrouvez-les à [l'article D231-1-5 du Code du sport](#).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025.

SIGNATURE :